SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 149
51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/51/

Vos contacts au Se-UNSA :
1er degré :
Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19**
Jean-Michel ALAVOINE / **06 14 25 30 61**
Benoît FOLB / **06 14 25 29 64**
2nd degré :
Philippe GARET / **06 14 25 30 00** / Lycées Collèges
Patrice BARTHELEMY / **06 14 25 29 58** / Voie PRO

FLASH-INFOS du 12 avril 2012

Merci d'afficher la pièce jointe ou de transférer le mail à vos collègues

1/ Groupe de travail mouvement
2/ Temps partiels
3/ Ineat-exeat
4/ Socle commun : le blog

1/ Groupe de travail mouvement

A l'ordre du jour :

- Cas particuliers
- Priorités carte scolaire > point de chute 50
- Postes à profils
- Publication des résultats

Cas Particuliers : (33 dossiers) Nous sommes tenus à la confidentialité. Si vous voulez savoir comment l'administration a pris en compte votre demande de traitement en cas particulier, contactez-nous.

Le médecin de prévention a émis un avis sur chaque dossier : la prise en compte de la situation médicale peut être soit prioritaire, et dans ce cas le collègue obtient une priorité complète dès la première phase mouvement. Si l'avis est favorable, le collègue, s'il n'obtient rien au barème en première phase, sera vu en priorité en seconde phase. Pour les avis réservés, la situation peut être vue au cas par cas.
Pour les situations sociales, l'administration voit au cas par cas.
Certaines situations sont vues en GRH (Ressources humaines) à la demande de l'administration.
33 demandes ont été faites.
Le Se-UNSA a demandé à ce que les collègues déposant leur demande de traitement en cas particulier aient un accusé de réception. Les modalités seront revues l'an prochain.

Collègues victimes de mesures de carte scolaire (50 personnes) : un point de chute « au pire » a été déterminé parmi les postes vacants. Un poste sur un meilleur vœu pourra leur être attribué s'il se découvre en cours de mouvement.

Postes à profil : les commissions ont émis un avis (favorable, très favorable, réservé) … contactez-nous pour connaître l'avis de la commission. L'administration souhaite pouvoir nommer dans l'intérêt du service certains collègues, sans prendre forcément en compte les vœux dans l'ordre de préférence. Nous nous y sommes opposés.

Vérification des barèmes : l'administration met à jour régulièrement les barèmes suite à vos réclamations sur les accusés de réception. Vous pouvez nous contacter pour savoir si votre réclamation a bien été prise en compte.

Publication des résultats : l'administration devrait envoyer le projet d'affectation à tous les participants le vendredi 20 avril sur la boite i-prof. Nous insistons sur le fait que les résultats sont définitifs à la CAPD du 10 mai. Des remontées de chaine sont possibles.

2/ Temps partiels

Nous avons demandé des éclaircissements concernant les multiples interrogations dont vous nous avez fait part. Il est incontestable que sur ce sujet, l'administration fait du pilotage à vue. A nos demandes de

réponses concrètes, l'administration n'a souvent pu nous donner de réponses. Les procédures ne sont pas calées mais le temps presse. Pour nous on ne crée pas les règles en cours de partie.

Nous aurions obtenu que les directeurs, brigades et ZIL encore dans les 3 années de temps partiel sous tacite reconduction gardent leur temps partiel sur leur poste actuel.

L'administration assure régler au cas par cas les situations des collègues qui demanderont un nouveau temps partiel ou un renouvellement. Selon quels critères ? On nous assure que les collègues seront contactés. Y aura-t-il des vœux possibles ?
De toute façon, il est évident que certains collègues seront amenés à renoncer à leur temps partiel parce que les contraintes liées à un aménagement de poste leur seront trop lourdes.
Cette question sera mise à l'ordre du jour de la CAPD du 10 mai, bien évidemment.

3/ Ineat-exeat

Date limite du 16 avril > http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article593
Les dossiers sont à transmettre à la DASEN de la Marne : 2 INEAT et 1 EXEAT… qui retransmettra. Vous pouvez toujours envoyer une copie de votre demande d'INEAT au DASEN du ou des départements demandés.

4/ Socle commun : le blog > http://soclecommun2012.wordpress.com/

Socle commun, promesse démocratique

Nous sommes convaincus que **le socle commun**, dans ses principes fondateurs, est à la fois un outil et un enjeu capital pour transformer l'École "machine à trier" en une École de l'émancipation et de la promotion de tous. Mais, mis en œuvre de manière chaotique, instrumentalisé idéologiquement par des camps opposés, mal compris sur le terrain, le socle commun de connaissances et de compétences s'éloigne de l'esprit de la loi de 2005.

Le SE-Unsa, le Sgen-CFDT, le CRAP-Cahiers pédagogiques et Education & Devenir ont décidé d'élaborer une action commune avec la volonté d'élargir au plus vite cette action à tous ceux qui soutiennent le socle commun.

Adjoint ou directeur, le SE-UNSA vous demande votre avis :

DUER : SONDAGE Direction d'école
http://www.se-unsa.org/quest_directeur/index.php

Je ne reste pas isolé, j'adhère !

Offre découverte pour les nouveaux !
http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique694

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».

AED/AVS | Agrégés | ASH | Certifiés | COP | CPE | EPS | Formateurs | PE | PEGC | PLP | Profs contractuels